

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1021**13 octobre 2004****SOMMAIRE**

Alexandrea Holding S.A., Luxembourg	48980	Invicta Management Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	48998
Atla, S.à r.l., Asselborn	48984	Itral A.G., Weiswampach	48990
B.I. Private Capital Sicav, Luxembourg	48988	Itral A.G., Weiswampach	48990
Bacur S.A., Luxembourg	48986	Kamjib Interservices, S.à r.l., Luxembourg	48998
Basta Così, S.à r.l., Luxembourg	48988	Kamjib Interservices, S.à r.l., Luxembourg	48998
Building Promotion, S.à r.l., Luxembourg	48998	Laboratoire Dentaire Hornbeck Jacques, S.à r.l., Luxembourg	48984
Carmian S.A., Luxembourg	48988	Leco S.A.H., Luxembourg	48962
Catestate Development S.A., Luxembourg	48993	Leco S.A.H., Luxembourg	48962
CDL Expertise, S.à r.l., Luxembourg	49008	Lënster, S.à r.l., Altrier	48969
Cheops Invest S.A., Luxembourg	48996	Lepont Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	48986
Citra S.A., Luxembourg	48994	Lilux Management S.A., Luxembourg	48998
CLIMT S.A., Munsbach	48983	Lorena S.A., Luxembourg	48997
Comenor, S.à r.l., Troisvierges	48983	Ludwig Soparfi S.A., Luxembourg	48995
DSM Lux, G.m.b.H., Diekirch	48969	Lux-Small & Mid Caps Advisory S.A. Holding, Luxembourg	48980
E-Guests S.A., Luxembourg	48998	Lux-Small & Mid Caps Advisory S.A. Holding, Luxembourg	48980
Eagle Invest Holding S.A., Luxembourg	48983	Matpro S.A., Luxembourg	48987
EEIF Cable S.A., Luxembourg	48975	Miva S.A., Luxembourg	48996
EEIF Cable S.A., Luxembourg	48975	Modern Real Estate S.A., Luxembourg	48996
Effegi S.A., Luxembourg	48996	Mondichim S.A., Luxembourg	48985
Ekmar S.A., Luxembourg	48992	Murmin Holding S.A., Luxembourg	48990
Etablissement Kerger, S.à r.l., Everlange	48982	Navy Financière S.A., Luxembourg	48990
European Geophysical Services S.A., Kleinbettlingen	48984	Nubil S.A., Luxembourg	48995
Faberlic International S.A., Luxembourg	48989	Pal International S.A., Luxembourg	48989
Fastnet Europe S.A., Luxembourg	48992	Pal International S.A., Luxembourg	48989
Fermont Finance S.A., Luxembourg	48963	Pars International Holding S.A., Luxembourg	48987
Ferralux, S.à r.l., Crauthem	48984	Parusia Holding S.A., Luxembourg	48962
Fibor S.A., Luxembourg	48993	Phaistos S.A., Luxembourg	48993
Financière Participations S.A., Luxembourg	48996	Picolit S.A., Luxembourg	48994
Fund Partners, Sicav, Luxembourg	48985	Plena Holding S.A., Luxembourg	48997
G.N. Investissements & Participations Holding S.A., Luxembourg	48987	Polyphonic Communications S.A., Wiltz	48969
GIP International S.A., Luxembourg	48986	Polyphonic Communications S.A., Wiltz	48969
Global Technology Systems, S.à r.l., Luxembourg	49005	Promopro Holding S.A., Luxembourg	48999
Humanoids Group S.A., Luxembourg	48985	Proveco, S.à r.l., Luxembourg	48979
Immobilière Peters Hosingen, S.à r.l., Hosingen	48970	Publitop, Sicav, Luxembourg	48981
Immobilière Peters Hosingen, S.à r.l., Hosingen	48970	Rally Lux Holding One, S.à r.l., Luxembourg	48999
Information Technology Investments S.A., Luxembourg	48995	Rogiervest Holding S.A., Luxembourg	48997
Invesco GT, Sicav, Luxembourg	48982		

Rogiervest Holding S.A., Luxembourg	48997	Sodala International S.A., Luxembourg	48992
RPE Bakkersland, S.à r.l., Luxembourg	48981	Solutex S.A., Luxembourg	48997
RPE Bakkersland, S.à r.l., Luxembourg	48981	Sovendi S.A., Luxembourg	48995
S.T.E.I. S.A., Luxembourg	48992	Tis-Holding S.A., Luxembourg	48979
Sailux S.A., Luxembourg	48969	Tis-Holding S.A., Luxembourg	48979
Service Cargo Europe, S.à r.l., Luxembourg-Fin- del	48963	TNN Trust & Management S.A., Luxembourg . . .	48978
Shannon Investments S.A., Luxembourg	48982	West-Immo S.A., Luxembourg	48976
Shannon Investments S.A., Luxembourg	48982	World Engineering 2 S.A., Luxembourg	48970
Sithia S.A., Luxembourg	48994	Ziban Holding S.A., Luxembourg	48989
		Zinnia S.A., Luxembourg	48993

LECO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.969.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

FIDUPAR

Signatures

(064602.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

LECO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.969.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 10 décembre 2003 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A., Administrateurs et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064579.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

PARUSIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.003.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le 28 juin 2004 à 14.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de la présente assemblée.

- L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A. ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Madame Ernestine Lang.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064592.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

FERMONT FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.159.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FERMONT FINANCE S.A.

Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(063802.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

SERVICE CARGO EUROPE, Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2889 Luxembourg-Findel, Cargo Center West - Airport.
R. C. Luxembourg B 102.920.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-sixth of August.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Maarten F. van Rossum, company director, residing at Watertuin 53, 3648GB Wilnis, The Netherlands.

Such appearing person has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SERVICE CARGO EUROPE (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the transportation by air, sea, rivers and/or roads of any goods and merchandises, as well as to act as an intermediary (agent, broker or handler) with respect to such transportation of goods and merchandises. The Company may carry out its activities both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. With a view to carrying out its activities, the Company may purchase or lease all movable and immovable property, as is necessary or useful for the achievement of its purpose. It may also hire and dismiss employees, agents and other representatives.

3.2. Furthermore, the Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500 EUR) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (25 EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

Inter vivos, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased partner to new partners is subject to the approval given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is however not required if, in the event of death, the shares are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers A and one or more managers B appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. They will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, either by a manager A or a manager B in transactions involving an amount of less than two thousand euro (2,000 EUR) or by a manager A or a manager A and a manager B in transactions involving an amount equal or higher than two thousand euro (2,000 EUR).

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties (i) in transactions involving an amount less than two thousand euro (2,000 EUR) by the single signature of any A or B manager, (ii) in transactions involving an amount equal or higher than two thousand euro (2,000 EUR) either by the single signature of a manager A or by the joint signature of an A manager and a B manager of the Company and further (iii) by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of partners**Art. 12. Powers and voting rights**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits**Art. 14. Accounting Year**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General Provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

Thereupon Mr Maarten F. van Rossum, prenamed, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500 EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,750.- EUR.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Maarten F. van Rossum, born on February 13, 1945 in Amsterdam (the Netherlands) residing at Watertuin 53, 3648GB Wilnis, The Netherlands, is appointed as manager A;

- Mr Pascal Lambot, born in Messancy (Belgium) on March 18, 1963, residing in B-6630 Martelange, 41, Quartier Saint Nicolas, Belgium, is appointed as manager B.

2. The registered office of the Company is set at L-2889 Luxembourg, Cargo Center West-Airport-Findel.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French Version:

L'an deux mille quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Maarten F. van Rossum, directeur de société, résident à Watertuin 53, 3648GB Wilnis, Pays-Bas.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SERVICE CARGO EUROPE (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet le transport aérien, maritime, fluvial et/ou routier de tous biens ou marchandises, ainsi que tout agissement en tant qu'intermédiaire (agent, courtier ou manutentionnaire) en rapport avec de tels transports de biens et marchandises. La Société pourra exercer ses activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans le cadre de ses activités, la Société pourra acheter ou louer tous biens mobiliers ou immobiliers, rendu nécessaire ou utile pour l'accomplissement de son objet. La Société pourra aussi engager ou licencier des employés, agents et autres représentants.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Entre vifs, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne nécessite(nt) pas d'être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, soit par un gérant A ou un gérant B dans le cadre de transactions ayant une valeur inférieure à deux mille euros (2.000 EUR), soit par un gérant A ou un gérant A et un Gérant B de la Société dans le cadre de transactions ayant une valeur égale ou supérieure à deux mille euros (2.000 EUR).

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers (i) dans le cadre de transactions ayant une valeur inférieure à deux mille euros (2.000 EUR) par la seule signature d'un gérant A ou d'un gérant B, (ii) dans le cadre de transactions ayant une valeur égale ou supérieure à deux mille euros (2.000 EUR) par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou la seule signature d'un gérant A de la Société ou (iii), par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Monsieur Maarten F. van Rossum, prénommé, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.750,-.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Maarten F. van Rossum, né le 13 février 1945 à Amsterdam (Pays-Bas), résident au 53, Watertuin, 3648GB Wilnis, Pays-Bas, est nommé gérant A de la Société;

- Monsieur Pascal Lambot, né le 18 mars, 1963 à Messancy (Belgique), résident à B-6630 Martelange, 41, Quartier Saint Nicolas, Belgique, est nommé gérant B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2889 Luxembourg, Cargo Center West-Airport-Findel.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. F. van Rossum, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 89, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

P. Frieders.

(075879.3/212/367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

DSM LUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R. C. Luxembourg B 96.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 3 août 2004, réf. DSO-AT00028, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 août 2004.

Signature.

(902718.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2004.

LËNSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Altrier.

R. C. Diekirch B 6.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 3 août 2004, réf. DSO-AT00027, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 août 2004.

Signature.

(902717.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2004.

POLYPHONIC COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 65, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 101.336.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 2 août 2004, réf. DSO-AT00005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902712.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2004.

POLYPHONIC COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 65, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 101.336.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 2 août 2004, réf. DSO-AT00006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902713.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2004.

SAILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 44.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07892, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064451.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

IMMOBILIERE PETERS HOSINGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9807 Hosingen, 32, Kraeizgaass.
R. C. Diekirch B 6.110.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 2 août 2004, réf. DSO-AT00013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902710.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2004.

IMMOBILIERE PETERS HOSINGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9807 Hosingen, 32, Kraeizgaass.
R. C. Diekirch B 6.110.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 2 août 2004, réf. DSO-AT00012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902711.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2004.

WORLD ENGINEERING 2 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 102.148.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-third of July.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1.- INVESTINDUSTRIAL L.P., having its registered office at 22, Grenville Street, Saint Hélier (Jersey) JE4 8 PX, Channel Islands, registered in Jersey under number 222, represented by its general partner INVESTINDUSTRIAL GENERAL PARTNER LIMITED, which is represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, hereby represented by Mr Patrick van Denzen, company director, and by Mr Paul van Baarle, company director, both residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on the 23rd July 2004.

2. JURIS LIMITED, having its registered office at 22, Grenville Street, Saint Hélier (Jersey) JE4 8PX, Channel Islands, registered in Jersey under number 24294 represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, hereby represented by Mr Patrick Van Denzen and by Mr Paul van Baarle, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on the 23rd July 2004.

Which proxies shall be signed ne varietur by the mandatories of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of WORLD ENGINEERING 2 S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg-Ville.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guarantees or in any other way. It may borrow and lend monies with or without providing for interest payments, issue bonds and any other kind of debentures.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided in three thousand one hundred (3,100) shares having a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The Corporation shall be managed by a board of directors composed of two classes of directors (A and B). Class A shall be composed of at least three (3) directors and class B of at least one (1) director.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication where all the persons taking part in the meeting are able to hear and converse with one another. Participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The Corporation will be bound by joint signature of two directors class A, for any engagement under an amount to be determined by the board of directors and by the joint signature of one director class A and one director class B in any case and for any amount or by the sole or the joint signature of any person(s) to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held at the registered office or at any place in the town of the registered office specified in the convening notices the 30th of June at 2.00 p.m. and for the first time in the year 2005.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December two thousand four.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. INVESTINDUSTRIAL L.P.	3,099 shares
2. JURIS LIMITED.	1 share
Total:	3,100 shares

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of auditors at one (1).

2. The following are appointed directors:

Class A Directors:

a) Mr Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, company director, residing in L-1749 Luxembourg, 13, rue Rudy Herber, born on 28 February 1971 in Geleen (NL).

b) Mrs Lutgarde Denys, company director, residing in 30, rue Müller-Fromes, L-9261 Diekirch, born on 29 December 1967 in Oostende (B).

c) Mr Paul van Baarle, company director, residing in L-2320 Luxembourg, 30, boulevard de la Petrusse, born on 15 September 1958 in Rotterdam (NL).

Class B Director:

Mr Neil Smith, company director, residing in London W1K 3HU (UK), 53-54, Grosvenor Street, born on 17 June 1956 in Darwen (UK),

4. Has been appointed statutory auditor:

KPMG Audit, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer,

5. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year two thousand and ten.

6. The registered office of the company is established in L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French translation:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- INVESTINDUSTRIAL L.P., ayant son siège social au 22, Grenville Street, Saint Hélier (Jersey) JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée à Jersey sous le numéro 222, représentée par son general partner INVESTINDUSTRIAL GENERAL PARTNER LIMITED, laquelle est représentée par la société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par Monsieur Patrick van Denzen, administrateur de société, et Monsieur Paul van Baarle, administrateur de société, les deux demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 juillet 2004.

2. JURIS LIMITED, ayant son siège social au 22, Grenville Street, Saint Hélier (Jersey) JE4 8 PX, Channel Islands, enregistrée à Jersey sous le numéro 24294, représentée par la société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ici représentée par Monsieur Patrick Van Denzen, et Monsieur Paul van Baarle, prénommés,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 juillet 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WORLD ENGINEERING 2 S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

La Société est administrée par un conseil d'administration, composé de deux catégories d'administrateurs (A et B). La catégorie A devra être composée d'au moins trois (3) administrateurs et la catégorie B d'au moins (1) administrateur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou autres moyens similaires de communication où toutes les personnes prenant part à la réunion sont capables d'entendre et de communiquer entre elles. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs catégorie A pour tout engagement inférieur à un montant devant être déterminé par le conseil d'administration et par la signature conjointe d'un administrateur catégorie A et un administrateur catégorie B dans tous les cas et pour tout montant ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 juin à 14.00 heures au siège social, ou à tout autre endroit de la commune, spécifié dans la convocation, et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. INVESTINDUSTRIAL L.P.	3.099 actions
2. JURIS LIMITED.	1 action
Total:	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelées aux fonctions d'administrateur:

Administrateurs de catégorie A:

a) Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, administrateur de société, demeurant à L-1749 Luxembourg, 13, rue Rudy Herber, né le 28 février 1971 à Geleen (NL).

b) Madame Lutgarde Denys, administrateur de société, demeurant au 30, rue Müller-Fromes, L-9261 Diekirch, née le 29 décembre 1967 à Oostende (B).

c) Monsieur Paul van Baarle, administrateur de société, demeurant à L-2320 Luxembourg, 30, boulevard de la Petrusse, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (NL).

Administrateur de catégorie B:

Monsieur Roger Neil Smith, administrateur de société, demeurant à London W1K 3HU (UK), 53-54, Grosvenor Street, né le 17 juin 1956 à Darwen (UK),

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

KPMG Audit, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

6. Le siège social est fixé à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Baarle, P. Van Denzen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, vol. 144S, fol. 57, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juillet 2004.

P. Bettingen.

(065144.3/202/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

EEIF CABLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 91.793.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EEIF CABLE S.A.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Administrateur-délégué

A. Noullet

Administrateur-délégué

(064721.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

EEIF CABLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 91.793.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg

le 12 juillet 2004 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003 sont approuvés;
- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2003, et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003;

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour EEIF CABLE S.A.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Administrateur-délégué

A. Noullet

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064718.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

WEST-IMMO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 102.113.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. DELTALUX IMMOBILIERE S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, représentée par Monsieur Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 juin 2004, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

2. REISS HOLDING S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel, représentée par Monsieur Adriaan de Feijter, administrateur-délégué, demeurant à L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel,

3. AFS PARTICIPATIONS S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, représentée par Monsieur Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 juin 2004, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMOBILIERE DE WEST-IMMO S.A.

Art. 2 . Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En général, la société prendra toutes mesures jugées utiles et fera toutes les opérations qui se rattachent à l'objet ou le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à 240.000,- EUR (deux cent quarante mille euros) divisé en 2.400 (deux mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Art. 7. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée «d'avis de cession» en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que les prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les quinze jours de la réception de l'avis de cession le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires.

Ces autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

Dans l'hypothèse où les actionnaires n'exercent pas ou incomplètement leur droit de préemption, le droit de préemption passe proportionnellement aux actionnaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les quinze jours de la réception de l'avis de cession envoyé conformément aux dispositions du troisième paragraphe de cet article, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les dispositions de la troisième phrase du quatrième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours commençant à courir à l'expiration du délai de quinze jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession. En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption et en cas de cession envisagée à un non-actionnaire, le conseil doit approuver ou refuser le transfert. Si le conseil d'administration n'approuve ni refuse le transfert des actions dans un délai de deux mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le conseil d'administration refuse le transfert des actions, le conseil doit, dans un délai de six mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions offertes ou doit faire racheter les actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas les actions offertes dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

Art. 8. La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de six membres au moins, actionnaires ou non; dont trois proposés par chaque catégorie d'actionnaires. Ils sont rééligibles et toujours révocables. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement la durée du mandat est de six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à l'administrateur le plus ancien en rang.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature de son administrateur-délégué ou par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 11. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiées par la suite, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires rééligibles et révocables à tout moment. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement, la durée du mandat est de six ans.

Année sociale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, la première année sociale débute le jour de la constitution et expirera le 31 décembre 2004.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, elle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 16. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1. DELVAUX IMMOBILIERE S.A.....	180.000,- EUR	180.000,- EUR	1.800
2. REISS HOLDING S.A.....	30.000,- EUR	30.000,- EUR	300
3. AFS PARTICIPATIONS S.A.....	30.000,- EUR	30.000,- EUR	300
	240.000,- EUR	240.000,- EUR	2.400

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de 240.000,- EUR (deux cent quarante mille euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Adriaan de Feijter, administrateur de sociétés, né le 12 avril 1939, demeurant à Steinsel, 3 rue de Bridel.

b) Maître Victor Elvinger, avocat, né le 26 septembre 1954, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, président du conseil d'administration.

c) Monsieur Aloyse Steichen, administrateur de sociétés, né le 29 novembre 1960, demeurant en Suisse à CH-6300 Zug, 76A, Hofstrasse.

La durée des mandats est de 6 ans.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. établie et ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

La durée du mandat est de 6 ans.

4) Le siège de la société est fixé à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: V. Elvinger, A de Feijter, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, vol. 144S, fol. 51, case 6. – Reçu 2.400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

J. Elvinger.

(064623.3/211/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

TNN TRUST & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2110 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 68.364.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social

le vendredi 19 mars 2004 à 10.00 heures

- L'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Bernard de Merode en tant qu'administrateur. Monsieur Pierre Hoffmann, expert comptable, demeurant à L-7342 Steinsel, 16, rue des Templiers, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Bernard de Merode.

Pour extrait conforme et publication

P. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063777.3/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

PROVECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,-.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 151, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 52.540.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 638 du 14 décembre 1995; statuts modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 10 avril 1997, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 377 du 15 juillet 1997 et en date du 29 mai 1997, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 500 du 15 septembre 1997; statuts modifiés suivant actes reçus par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 3 août 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 842 du 19 novembre 1998, en date du 22 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 553 du 19 juillet 1999, en date du 6 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 777 du 19 septembre 2001, et en date du 21 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1085 du 16 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

PROVECO, S.à r.l.

Signature

Le gérant

(063355.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

TIS-HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 43.484.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(064228.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

TIS-HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 43.484.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juillet 2004

- La nomination, en tant qu'administrateur, de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternacht, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, en remplacement de Madame Marguit Capus, décédée, est ratifiée.

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternacht, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, de Monsieur Mathias Poncin, avocat, né le 21 juillet 1964 à Luxembourg, demeurant 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et de Monsieur Karl Pistochnik, né le 12 août 1944 à Vienne (Autriche), demeurant Börsegasse 12A-1010 Wien sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Mille-gässel est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour TIS-HOLDING

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064255.3/696/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ALEXANDREA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 56.087.

Les administrateurs, Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar et Rodney Haigh ont, en date du 24 juin 2004 démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur.

Le commissaire aux comptes, H.R.T. REVISION, S.à r.l., a, en date du 24 juin 2004 démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063779.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

LUX-SMALL & MID CAPS ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 79.399.

Les comptes annuels au 31 mars 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00307, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-SMALL & MID CAPS ADVISORY S.A. HOLDING

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(064367.3/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

LUX-SMALL & MID CAPS ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 79.399.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juillet 2004***I. Nominations statutaires**

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2003, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission du président du Conseil d'Administration, Monsieur Raymond Kirsch, avec effet au 1^{er} février 2004 et approuve la cooptation de Monsieur Guy Rosseljong en tant que nouvel administrateur à partir du 1^{er} février 2004. L'Assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Jean-Claude Finck en tant que président du Conseil d'Administration et de la nomination de Monsieur Michel Birel en tant que vice-président du Conseil d'Administration à partir du 1^{er} février 2004.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2005:

M. Jean-Claude Finck, président

M. Michel Birel, vice-président

M. Gilbert Ernst, administrateur

M. Jean-Paul Kraus, administrateur

M. Guy Rommes, administrateur

M. Guy Rosseljong, administrateur

M. Alphonse Sinnes, administrateur

M. Roland Werdel, administrateur.

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Norbert Nickels pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2005.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064396.3/1122/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

PUBLITOP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.734.

—
A la suite de la cooptation à la fonction d'administrateur de Madame Isabelle Cabie en remplacement de Monsieur Hugo Lasat, démissionnaire le conseil se compose désormais comme suit:

Monsieur Michel Luttgens,

Attaché, DEXIA BANQUE, 44 boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

Monsieur Marc-André Bechet,

Senior Vice-Président, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, repr. par H. Lasat et J-Y. Maldague,

283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Madame Isabelle Cabie

Global Head Institutional Portfolio Management, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jean-Yves Maldague,

Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour PUBLITOP

Société d'investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS09073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063838.3/1126/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

RPE BAKKERSLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 92.312.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RPE BAKKERSLAND, S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

A. Noullet

Administrateur-délégué

(064731.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

RPE BAKKERSLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 92.312.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle

tenue à Luxembourg le 23 juillet 2004 à 11.30 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le rapport du Conseil de Gérance est approuvé;
- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2003, et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003;

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour RPE BAKKERSLAND, S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

A. Noullet

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064729.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

INVESCO GT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.457.

A la suite des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004 le conseil se compose comme suit:

Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu
Chief Executive Officer; INVESCO CE S.A., 48, rue de la Vallée, B-1050 Bruxelles
Monsieur Paul Kilcullen
Director of Finance; INVESCO ASSET MANAGEMENT LIMITED, 11 Devonshire Square, London EC2M 4 YR
Monsieur Tony D. Green
Chief Operating Officer, INVESCO ASSET MANAGEMENT LIMITED, 11 Devonshire Square, London EC2M 4YR
Monsieur Alain Gerbaldi
INVESCO, 30 Finsbury Square, London EC2A 1AG

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour INVESCO GT, SICAV
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
société anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063837.3/1126/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ETABLISSEMENT KERGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 2, rue du Pont.
R. C. Luxembourg B 97.771.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 2 août 2004, réf. DSO-AT00011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902709.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2004.

SHANNON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.274.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Signature.

(064243.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

SHANNON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.274.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2004

Troisième résolution

L'Assemblée constate à la lecture des comptes de la Société que les pertes de la société atteignent 75% du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la Société et de ne pas dissoudre celle-ci.

Pour la société

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064246.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

CLIMT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 68.801.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 juin 2004

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale clôturant l'exercice 2008.

Le Conseil d'administration se compose de:

- a) Claude Crescenzo, administrateur-délégué
- b) Jean-Marie Gasparetti, administrateur
- c) Ahmed Suhail Shafiq, administrateur-délégué

Commissaire aux Comptes: BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(063909.3/502/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

COMENOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges.
R. C. Luxembourg B 94.391.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 2 août 2004, réf. DSO-AT00010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902708.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2004.

EAGLE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 45.167.

—
Avec effet au 15 juillet 2004, Monsieur Gérard Birchen, UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Monsieur Benoît Frin et Monsieur Robert Hovenier, ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur.

Avec effet au 15 juillet 2004, les administrateurs suivants ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires:

Madame Marie Paul Van Waelem, domiciliée professionnellement 7, rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg;

Marie Joseph Renders, domiciliée professionnellement 7, rue Fort Rheinsheim, à L-2419 Luxembourg

La société FIDIGA S.A. avec siège social 7, rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Avec effet au 15 juillet 2004, S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., R.C. Luxembourg B 31.017 avec siège social à 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange est nommée commissaire aux comptes en remplacement de COMCOLUX S.A., commissaire démissionnaire avec effet à l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2004.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Avec effet au 15 juillet 2004, le siège social de la société est transféré du 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg au 7, rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg.

En conséquence, la Convention de domiciliation conclue entre BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anc. CREGELUX S.A.) et EAGLE INVEST HOLDING S.A. le 19 mai 2000 dont extrait déposé au Registre de Commerce est des Sociétés le 21 juin 2000, portant sur le domicile 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, prend fin au 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour EAGLE INVEST HOLDING S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08974. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064210.3/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ATLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9940 Asselborn, Maison 179.

R. C. Luxembourg B 94.392.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 2 août 2004, réf. DSO-AT00009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902707.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2004.

EUROPEAN GEOPHYSICAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 43.973.

Le commissaire aux comptes, Monsieur Richard Gordon, a démissionné de son poste en date du 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063924.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

LABORATOIRE DENTAIRE HORNBECK JACQUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nic. Bové.

R. C. Luxembourg B 51.917.

Constituée suivant acte reçu par M^e Christine Doerner, notaire alors de résidence à Bettembourg, en date du 2 août 1995, acte publié au Mémorial C n° 527 du 14 octobre 1995, modifié par acte sous seing privé en date du 25 juillet 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 185 du 2 février 2002 et modifié par acte sous seing privé en date du 10 avril 2003, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 552 du 21 mai 2003

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LABORATOIRE DENTAIRE HORNBECK JACQUES, S.à r.l.

INTERDIFUCIAIRE S.A.

Signature

(063969.3/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

FERRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. «Im Bruch».

R. C. Luxembourg B 26.233.

Constituée pardevant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juillet 1987, acte publié au Mémorial C n° 300 du 26 octobre 1987, modifiée pardevant le même notaire en date du 22 décembre 1988, acte publié au Mémorial C n°112 du 26 avril 1989, modifiée en date du 21 octobre 1989, acte publié au Mémorial C n° 96 du 26 mars 1990, modifiée en date du 22 juin 1991, acte publié au Mémorial C n° 33 de 29 janvier 1992 et modifiée en date du 15 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 232 du 27 mars 2000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FERRALUX, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(063967.3/1261/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

FUND PARTNERS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 86.828.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FUND PARTNERS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(064091.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

HUMANOIDS GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 57.278.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu à Luxembourg le 21 avril 2004*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale que suite à la démission de son mandat le 25 mars 2004, l'Assemblée accepte la démission de M^e Rukavina et décharge lui est accordée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MERCURIA SERVICE

Société Anonyme

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064017.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

MONDICHIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 45.221.

Avec effet au 12 juillet 2004, Monsieur Gérard Birchen, Monsieur Bastiaan Schreuders, UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Monsieur Benoît Frin et Monsieur Robert Hovenier, ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur.

Avec effet au 12 juillet 2004, les administrateurs suivants ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires:

Madame Marie Paul Waelem, née le 2 janvier 1950 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement au 7, rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg.

Madame Marie Joseph Renders, née le 17 octobre 1948 à Halle, Belgique, demeurant professionnellement 7, rue Fort Rheinsheim, à L-2419 Luxembourg.

FIDIGA S.A. RCS Luxembourg B 23598, avec siège social au 7, rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Avec effet au 12 juillet 2004, S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., R.C. Luxembourg B 31.017 avec siège social à 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange est nommée commissaire aux comptes en remplacement de COMCOLUX S.A., commissaire démissionnaire avec effet à l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2004.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Avec effet au 12 juillet 2004, le siège social de la société est transféré du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à FADIGA S.A., RCS Luxembourg B 23.598, avec siège social au 7, rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg.

En conséquence, la Convention de domiciliation conclue entre BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anc. CREGELUX S.A.) et MONDICHIM S.A. le 3 août 2000, dont extrait déposé au Registre de Commerce est des Sociétés le 6 septembre 2000, portant sur le domicile 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, prend fin au 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour MONDICHIM S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

A. Galassi / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064215.3/029/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

BACUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 90.230.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mai 2004

Est réélu aux fonctions de Commissaire de la société:

Monsieur Armand Fohl, employé privé demeurant à Moutfort, son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société à responsabilité limitée

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064167.3/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

GIP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 62.993.

Décision du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2004

Conformément à l'article 9 des statuts, le conseil d'administration appelle aux fonctions de fondé de pouvoir:

- Monsieur Antz Lothar, demeurant à D-54293 Trier, Mittelweg, 7.

Conformément à l'article 10 des statuts, la société est valablement engagée par la signature du fondé de pouvoir.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064165.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

LEPONT LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 11.803.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 18 juin 2004*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Les mandats de Thierry Triboulot, Marion Muller et Yvette Hamilius, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 se compose comme suit:

- Thierry Triboulot, employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg,
- Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg,
- Yvette Hamilius, avocat, demeurant professionnellement à 78, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2009 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

LEPONT LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064344.3/717/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

MATPRO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.265.

—
Le bilan de clôture de liquidation au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour MATPRO S.A.

C.E.O., S.à. r.l.

Le Liquidateur

P. Nepper

Manager

(064121.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

PARS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 87.323.

—
Beschluss vom 6. Februar 2004

- Änderung und Ergänzung des Beschlusses vom 5. Januar 2004

Frau Katharina Franssen, geb. am 13. April 1954, wird aus dem Vorstand mit sofortiger Wirkung abberufen.

Frau Katharina Franssen, geb. am 13. April 1954, ist nicht mehr im Vorstand und verfügt über keinerlei Rechte.

- Änderungen in Bezug auf das Vorstandsmitglied Frau Katharina Franssen:

Frau Katharina Franssen, geb. am 13. April 1954, ist nicht mehr im Vorstand.

Beschluss vom 28. August 2003 und 5. Januar 2004

Die Inhaberaktien sind ohne jegliche Einrede und Einwendungen Eigentum der Firma PARS - COMMERCIAL SERVICE, GmbH, in Deutschland, Stadt Essen, mit der HRB Nr. 11236 und deren Gesellschafter.

Den 6. Februar 2004.

Der Vorstand

Unterschriften

PARS-COMMERCIAL SERVICE GmbH

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064202.3/222/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

G.N. INVESTISSEMENTS & PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 64.279.

—
*Extrait des résolutions adoptées en date du 13 juillet 2004, lors de la réunion
du Conseil d'Administration de la société*

La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

- Marion Muller employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.N. INVESTISSEMENTS & PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064339.3/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

B.I. PRIVATE CAPITAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.875.

Extract of the Resolutions taken at the Ordinary General Meeting held on 3 May 2004 at the Registered Office

It is Resolved:

- to re-elect the following Directors for a new term of one year, ending at the Annual General Meeting of 2005:

Mr Eduardo Muela Rodriguez

Mr Galo Vallejo Garcia

Mr José Parra de Haro

Mr Michael Joseph Kalenberg

- to re-elect ERNST & YOUNG, Luxembourg, as Authorised Independent Auditor for a new term of one year, ending at the Annual General Meeting of 2005.

Suit la traduction française.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 3 mai 2004

Il a été décidé:

- de réélire les Administrateurs suivants pour une nouvelle année, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005:

M. Eduardo Muela Rodriguez

M. Galo Vallejo Garcia

M. José Parra de Haro

M. Michael Joseph Kalenberg

- de réélire ERNST & YOUNG, Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour une nouvelle année, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour B.I. PRIVATE CAPITAL SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064262.3/526/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

BASTA COSI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.
R. C. Luxembourg B 101.467.

Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet 2004

L'actionnaire unique de la société décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Mountasser Hamamsi, né le 20 décembre 1955, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 59, rue du Général de Gaulle, comme gérant technique de la société, avec devoir de cosignature obligatoire à ce dernier avec le gérant administratif pour toutes les transactions engageant la société.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

INTERNATIONAL INVESTMENT AND PARTICIPATION COMPANY S.A.

G. D'Elia

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(064237.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

CARMIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 54.121.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

CARMIAN S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(064331.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

FABERLIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 97.041.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
en date du 5 juillet 2004*

Suite à la démission de Monsieur Nicolas Bannasch, Avocat, demeurant à Luxembourg, la société ERIDAN MANAGEMENT LIMITED, établie et ayant son siège à Londres, 20-22 Bedford Row, (Angleterre), a été appelée aux fonctions d'Administrateur. Il terminera le mandat de celui qu'elle remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00512. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(064205.3/815/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ZIBAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 85.255.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 21 mai 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Innocenti Federico et Monsieur Heitz Jean-Marc sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

ZIBAN HOLDING S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064401.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

PAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.242.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(064473.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

PAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.242.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2004

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064465.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

MURMIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 76.822.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

MURMIN HOLDING S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(064333.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

NAVY FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.291.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

NAVY FINANCIERE S.A.

A. Schaus / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

(064336.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ITRAL A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 94.334.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 22 juillet 2004, réf. DSO-AS00163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 3 août 2004.

FIDUNORD, S.à. r.l.

Signature

(902698.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 août 2004.

ITRAL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.
H. R. Luxemburg B 94.334.

Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 25. Juni 2004

Am Freitag, den 25. Juni 2004 um 10.00 Uhr versammelten sich die Aktionäre der ITRAL A.G. zur ordentlichen Jahreshauptversammlung am Gesellschaftssitz, in L-9991 Weiswampach.

Die Anwesenheitsliste wird von den Aktionären vor Beginn der Versammlung abgezeichnet.

Herr Yves Clarizia, Verwaltungsratsdelegierter, wohnhaft in B-4700 Eupen, wird zum Vorsitzenden der Versammlung gewählt.

Herr Mario Clarizia, Verwaltungsrat, wohnhaft in B-4837 Baelen, wird zum Stimmzähler bestimmt.

Im Einvernehmen zwischen dem Vorsitzenden und dem Stimmzähler, übernimmt Frau Marie-Claire Duprez, Verwaltungsrat, wohnhaft in B-4837 Baelen die Rolle der Sekretärin.

Das Büro stellt anhand der Anwesenheitsliste fest, daß alle Aktionäre, Eigentümer der Gesamtheit der Aktien, die über die gleiche Anzahl Stimmen verfügen, anwesend oder vertreten sind.

Alle Aktionäre bestätigen ordnungsgemäß eingeladen worden zu sein und verzichten, soweit wie nötig, auf jegliche Veröffentlichung.

Die Anwesenheitsliste wird somit von den Mitgliedern des Büros ne varietur paraphiert und gegenwärtigem Protokoll beigelegt.

Der Vorsitzende stellt der Hauptversammlung folgende Dokumente zu Verfügung:

- 1) die Satzungen;
- 2) die Anwesenheitsliste;
- 3) die Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2003;
- 4) den Bericht des Verwaltungsrates;

5) den Bericht des Kommissars.

Jeder Aktionär verzichtet, soweit wie notwendig, auf jegliches Recht oder Handhabe, welches aus der Abwesenheit einer Einladung entstanden ist oder entstehen könnte.

Dann erinnert der Vorsitzende daran, daß folgende Punkte auf der Tagesordnung stehen:

- 1) Verlesen des Jahresabschlusses per 31. Dezember 2003.
- 2) Verlesen des Berichts des Verwaltungsrats betreffend das Geschäftsjahr 2003.
- 3) Verlesen des Berichts des Kommissars betreffend das Geschäftsjahr 2003.
- 4) Verabschiedung des Abschlusses.
- 5) Ergebnisverwendung.
- 6) Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars.
- 7) Verlängerung der Mandate des Verwaltungsrates und des Kommissars.
- 8) Verschiedenes.

Der Vorsitzende bittet die Sekretärin, die Konten per 31. Dezember 2003, sowie den Bericht des Verwaltungsrates und den Prüfungsbericht des Kommissars vorzulesen.

Die Sekretärin liest vor.

Der Vorsitzende eröffnet sogleich die Debatte.

Verschiedene Themen werden von den Anwesenden angesprochen, dann, als niemand mehr das Wort erbittet, stellt der Vorsitzende folgende, aus der Tagesordnung hervorgehenden Beschlüsse zur Wahl:

Erster Beschluß

Nachdem die Jahreshauptversammlung Kenntnis von dem Jahresabschluß zum 31. Dezember 2003, sowie von den Berichten des Verwaltungsrates und des Kommissars genommen hat, verabschiedet sie den vorgelegten Jahresabschluß.

Dieser Beschluß wird einstimmig gefaßt.

Zweiter Beschluß

Die Jahreshauptversammlung beschließt, das Ergebnis des Jahres 2003 in Höhe von 81.733,48 EUR folgendermaßen zu verwenden:

- Zu verwendender Gewinn des Geschäftsjahres (+):	81.733,48 EUR
- Anzurechnender Verlust des Geschäftsjahres (-):	0,00 EUR
- Gewinnvortrag aus dem Vorjahr (+):	78.708,75 EUR
- Verlustvortrag aus dem Vorjahr (-):	0,00 EUR
- Zu verwendender Gewinnsaldo (=):	160.442,23 EUR
- Anzurechnender Verlustsaldo (=):	0,00 EUR
- Zuweisung an die gesetzliche Rücklage (-):	0,00 EUR
- Zuweisung an die sonstigen Rücklagen (-):	0,00 EUR
- Gewinnausschüttung (-):	0,00 EUR
- Gewinnvortrag (=):	160.442,23 EUR
- Verlustvortrag (=):	0,00 EUR

Dieser Beschluß wird einstimmig gefaßt.

Dritter Beschluß

Die Jahreshauptversammlung entlastet den Verwaltungsrat von der Geschäftsführung für das abgelaufene Geschäftsjahr und den Kommissar von seinem Mandat.

Dieser Beschluß wird einstimmig gefaßt.

Vierter Beschluß

Die Jahreshauptversammlung beschließt einstimmig, die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars bis zur Generalversammlung des Jahres 2010 zu verlängern, und zwar:

- Herr Mario Clarizia, wohnhaft in B-4837 Baelen, Verwaltungsrat;
- Herr Yves Clarizia, wohnhaft in B-4700 Eupen, Verwaltungsrat und Delegierter Verwaltungsrat;
- Frau Marie-Claire Duprez, wohnhaft in B-4837 Baelen, Verwaltungsrat,
- FIDUNORD, S.à r.l., L-9991 Weiswampach, Kommissar.

Dann, da die Tagesordnung erschöpft ist und niemand mehr das Wort beantragt, wird die Sitzung gegen 11.00 Uhr geschlossen und von allem Vorherstehenden wird gegenwärtiges Protokoll erstellt und von den Mitgliedern des Büros unterzeichnet.

Y. Clarizia / M. Clariza / M-C. Duprez

Der Vorsitzende / Der Stimmzähler / Die Sekretärin

Enregistré à Diekirch, le 22 juillet 2004, réf. DSO-AS00164. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé):Signature.

(902697.3/667/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 août 2004.

S.T.E.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 84.143.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

S.T.E.I. S.A.

A. De Bernardi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(064340.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

SODALA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 75.056.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

SODALA INTERNATIONAL S.A.

G.Diederich / J-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

(064343.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

EKMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.372.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

EKMAR S.A.

M-F. Ries-Bonani / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(064345.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

FASTNET EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 73.066.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

En date du 29 avril 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire:

- a résolu de reconduire les mandats d'administrateurs de Messieurs François Arsac, Jacques Bofferding, Jean-Michel Cornudet, Guillaume Fromont, Antoine Gilson de Rouvieux et Robert Scharfe jusqu'à la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2004;

- a approuvé la proposition du conseil d'administration et nommé ERNST & YOUNG en qualité de réviseur d'entreprises pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

B. Bavay

Secrétaire du Conseil

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03698. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064770.3/1024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

FIBOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 88.769.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour FIBOR S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

F. Innocenti / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(064350.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

CATESTATE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.044.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

CATESTATE DEVELOPMENT S.A.

F. Innocenti / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(064351.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ZINNIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.340.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

ZINNIA S.A.

A. De Bernardi / M. Kara

Administrateur / Administrateur

(064353.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

PHAISTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 89.080.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 11 juin 2004*

La démission de Monsieur Innocenti Federico de son poste de commissaire aux comptes est acceptée et décharge lui est donnée. La PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprises, domiciliée au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

PHAISTOS S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064394.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

**SITHIA S.A., Société Anonyme,
(anc. FINCONDOR S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 48.611.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 mai 2004*

Monsieur Donati Regis, expert comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, a été nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Bettoncelli Luigi, démissionnaire, pour une période de deux ans. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme
SITHIA S.A. (anc. FINCONDOR S.A.)
A. de Bernardi / M-F. Ries-Bonani
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064395.3/545/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

PICOLIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 84.141.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 2 avril 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Diederich Georges et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Madame Scheiffer-Gillen Romaine est renommée commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme
PICOLIT S.A.
A. De Bernardi / G. Diederich
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064397.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

CITRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.
R. C. Luxembourg B 79.127.

—
Extrait des résolutions et décisions prises par les associés pour des changements au Conseil d'Administration

Il a été décidé:

1) de nommer au Conseil d'Administration de CITRA S.A., à compter du 19 juillet 2004:

- Monsieur Robert Auguste Marie Joseph Halley, né le 20 octobre 1935 à Cherbourg, France, demeurant à London, SW7 3BE, U.K., 21 Evelyn Gardens

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2005.

2) d'accepter la démission de:

- Monsieur Ervin Rosenberg, né à Debrecen (Hongrie), le 13 septembre 1935, demeurant à 75009 Paris, 4, rue de Seze, et de lui accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions avec effet au 1^{er} juillet 2004.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour la FONDATION STICHTING COMET
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064767.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

NUBIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 52.829.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 21 juin 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

NUBIL S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064398.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

LUDWIG SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 80.697.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 6 avril 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Innocenti Federico est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

LUDWIG SOPARFI S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064399.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

INFORMATION TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 80.113.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

(064456.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

SOVENDI, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 92.693.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 juillet 2004

«Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean-Michel Closset, directeur de société, demeurant 34, rue de la Cheneau, F-57160 Scy-Chazelles, en qualité d'administrateur-délégué, avec co-signature obligatoire. Tous les actes engageant la société devront obligatoirement de ce fait être cosignés par lui.»

Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064491.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

MIVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.112.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 21 mai 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MIVA S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064400.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

EFFEGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.524.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature.

(064463.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

MODERN REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 85.765.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature.

(064476.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

CHEOPS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.910.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

(064480.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

FINANCIERE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 95.723.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signature

(064611.3/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

PLENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.590.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

(064483.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

LORENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 23, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 51.773.

—
Le bilan au 28 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signature.

(064493.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

SOLUTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.453.

—
Le bilan au 28 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signature.

(064498.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

ROGIERVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 80.094.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

FIDUPAR

Signatures

(064603.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

ROGIERVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 80.094.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 16 juin 2004 à 15.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen Lozie, Jean Quintus et de la société COSAFIN S.A., Administrateurs et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064577.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

BUILDING PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.333.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004. Signature.
(064499.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

LILUX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 42.279.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004. Signature.
(064562.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

E-GUESTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 2, rue Origer.
R. C. Luxembourg B 76.876.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004. Signature.
(064504.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

INVICTA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 2, rue Origer.
R. C. Luxembourg B 73.397.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004. Signature.
(064509.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

KAMJIB INTERSERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 19.455.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004. Signature.
(064435.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

KAMJIB INTERSERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 19.455.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004. Signature.
(064422.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

PROMOPRO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.855.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 30 juillet 2004 que suite à la démission de l'administrateur Monsieur Nico Schaeffer, Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la C.E. e.r, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Schaeffer, démissionnaire.

Il décide encore de proposer à l'assemblée générale des actionnaires l'élection définitive de l'administrateur coopté et la décharge pleine et entière à l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064427.3/535/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

RALLY LUX HOLDING ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.130.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

JF VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH, a company incorporated under the German laws, having its registered office at Klopstockstrasse 5, D-65187 Wiesbaden (Germany), registered with the local court Wiesbaden under HRB 9437 and represented by Mr Norbert Pacho, himself, here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Corporate Objectives - Duration - Name - Registered Office**Art. 1. Form**

There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6, 7, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate Objectives

The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises, including to acquire any shares, warrants, securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to issue convertible securities on a private basis, finally, to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company may borrow and raise funds for the purpose listed above.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name

The Company will have the name RALLY LUX HOLDING ONE, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The sole manager (the «Sole Manager»), or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Units

Art. 6. Corporate Capital

The unit capital is fixed at 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 250 (two hundred fifty) units of 50 (fifty Euro) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Units

Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 8. Transfer of Units

In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Management

Art. 9. Board of Managers

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («Board of Managers»). The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the Board of Managers

In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The Company shall be bound by the sole signature of its Sole Manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

In case of plurality of managers, any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers. Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to any two Managers, as provided by the present article of the Articles, and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with this article is valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any two Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

The Sole Manager, or in case of plurality of managers, any two members of the Board of Managers may delegate powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager, or in case of plurality of managers, any two members of the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and Decisions of the Board of Managers

In case of plurality of managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

Art. 12. Liability of Managers

The Sole Manager and the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders Decisions**Art. 13. Unitholders' Decisions**

The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Annual General Meeting of Unitholders

The annual general meeting of unitholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Friday of May, at 2.00 P.M., and for the first time in 2005.

Financial Year - Balance Sheet**Art. 15. Financial Year**

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. Adoption of Financial Statements

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution Rights

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Winding-up - Liquidation**Art. 18. Winding-up, Liquidation**

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law**Art. 19. Applicable Law**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2004.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the above-named JF VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH has subscribed for all the 250 units issued.

All these units have been fully paid up, so that the sum of 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand seven hundred Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager for an undetermined period:

* Mr Norbert Pacho, born on 17 October 1947 in Frankfurt am Main (Germany), residing at Klopstockstrasse 5, D-65187 Wiesbaden (Germany); and

* Mr Johannes Huth, born on 27 May 1960 in Heidelberg (Germany), residing at Stirling Square 7, Carlton Gardens, London SW1Y 5AD (United Kingdom).

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

JF VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH, une société de droit allemand, ayant son siège social au 5, Klopstockstrasse, D-65187 Wiesbaden (Allemagne), enregistrée au Tribunal Local de Wiesbaden sous le numéro HRB 9437 et représentée par Norbert Pacho, lui-même, ici représenté par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée**Art. 1^{er}. Forme**

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6, 7, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet

L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, en ce compris, l'acquisitions d'actions ou de parts, de warrants, de titres, de droits et avoirs, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, et notamment l'acquisition de patentes et licences ainsi que leur gestion et leur développement, la fourniture aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, de toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi d'avances ou de garanties, l'émission de titres convertibles sur une base privée, enfin, la réalisation de toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec cet article, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

La Société pourra emprunter et réunir des fonds aux fins mentionnées ci-dessus.

La Société pourra également réaliser toutes opérations, commerciales, techniques ou financières, si ces opérations sont utiles à l'accomplissement de l'objet mentionné ci-dessus.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société a comme dénomination RALLY LUX HOLDING ONE, S.à r.l.

Art. 5. Siège

Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant unique (le «Gérant Unique») ou en cas de pluralité de gérant, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales**Art. 6. Capital social**

Le capital social est fixé à 12.500 (douze mille cinq cents Euro) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 50 (cinquante Euro) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 7. Parts

Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de Parts

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

*Gérance***Art. 9. Conseil de Gérance**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

En cas de pluralité de gérants, toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance. Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré à deux Gérants tel que stipulé au présent article des Statuts, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité à cet article est valable et créera des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par deux Gérants ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

La Société est valablement engagée par la signature du Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, deux membres du Conseil de Gérance, peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, deux membres du Conseil de Gérance, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil de Gérance

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique, initiée depuis le Luxembourg, est autorisée si l'un ou plusieurs gérants sont en mesure d'entendre et d'être entendus par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion. Une telle décision peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis ayant le même contenu et signé par tous les membres ayant participé.

Une décision prise par voie circulaire, signée par tous les gérants est conforme et valide bien qu'ayant été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance qui n'a pas été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis ayant le même contenu et signé par tous les membres ayant participé.

Art. 12. Responsabilité des gérants

Le Gérant Unique et les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des Associés**Art. 13. Décisions des Associés**

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Assemblée Générale annuelle des Associés

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième vendredi du mois de mai à 14 heures, et pour la première fois en 2005.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Approbation des documents financiers

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Droits de distribution

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi Applicable

Art. 19. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, JF VERMÖGENSVERWALTUNGS-GmbH a souscrit la totalité des 250 (deux cent cinquante) parts sociales émises.

Toutes ces parts ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de 12.500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

* M. Norbert Pacho, né le 17 octobre 1947 à Francfort am Main (Allemagne), demeurant 5, Klopstockstrasse, D-65187 Wiesbaden (Allemagne); et

* M. Johannes Huth, né le 27 mai 1960 à Heidelberg (Allemagne), demeurant 7, Stirling Square, Carlton Gardens, London SW1Y 5AD (Royaume-Uni).

Conformément à l'article 10 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du Conseil de Gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 144S, fol. 28, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

J. Elvinger.

(065044.3/211/346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

GLOBAL TECHNOLOGY SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 102.156.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-third of July.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

The company INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered in Luxembourg, under section B and Number 46.448, represented by Mr Paul van Baarle, proxy holder, professionally residing in Luxembourg, with the power to represent, as an A-proxy holder, the above named company by his sole signature.

The above named person in the capacity in which it acts, has declared its intention to constitute by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the Articles of Association of it as follows:

Art. 1. There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the corporation is: GLOBAL TECHNOLOGY SYSTEMS, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the corporation is established in the city of Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 6. The capital of the corporation is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) parts of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. Parts may be freely transferred between participants.

Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the agreement of participants representing at least 75% of the capital.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 8. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Art. 9. The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Art. 10. The company is administrated by one or more managers (gérants), who need not be participants.

In case of several managers, the board of managers can be composed by A-class and B-class managers. The company will be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of two managers or, in case of A-class and B-class managers, by the joint signature of an A-class manager and a B-class manager.

They are appointed by the general meeting of participants for an undefined period and they can be removed at any time.

The powers of the managers (gérants) will be determined in their nomination deed.

Art. 11. Decisions of participants are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As long as the company has only one participant the sole participant will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of participants.

The resolutions taken by the sole participant will be set down in the form of minutes.

An ordinary general meeting will be held each year on the third Friday of the month of June, at 11.00 a.m. If such a day is a legal holiday, the meeting will take place on the next following business day.

Art. 12. The accounting year of the corporation starts on the first of January and ends on the last day of December each year. However, the first financial year starts on the day of the incorporation of the corporation and shall end on December 31st, 2004.

Art. 13. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the corporation as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the corporation, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 14. In case of dissolution of the corporation each participant will draw, before any distribution, the nominal amount of his parts in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the participants. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

Art. 15. In case of dissolution of the corporation the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Art. 16. The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription

The statutes having thus been established; the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

1- INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS, prenamed	500 parts
Total:	500 parts

All the parts have been paid up of one hundred per cent (100%), whereof the sole participant gives himself receipt and discharge.

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) at its disposal, proof of which is furnished.

Estimation - Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-)

Extraordinary general meeting

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named participant exercising the powers of the general meeting has passed the following resolutions:

1) Has been elected manager (gérant) of the company for an undetermined period, the company MANACOR (LUX-EMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg, who is invested with the broadest powers to act in all circumstances in the name of the company under his sole signature.

2) The registered office of the company is fixed in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil statute and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version of the text:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous la section B et le numéro 46.448, ici représentée Monsieur Paul van Baarle, fondé de pouvoir, demeurant professionnellement à Luxembourg, ayant pouvoir de représenter la prédite société, en tant que détenteur de procuration de catégorie A, par sa seule signature.

Lequel comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de GLOBAL TECHNOLOGY SYSTEMS, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents parts sociales (500) de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra être composé de gérants de catégorie A et gérants de catégorie B. La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou en cas de gérants de catégorie A et B, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Une assemblée générale ordinaire se tiendra chaque année le troisième vendredi du mois de juin, à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2004.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

1. La société INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG), prénommée	500 parts
Total:	500 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant pour une durée indéterminée, la société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2) Le siège social est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue française suivi d'une version en langue anglaise et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le premier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Baarle, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, vol. 144S, fol. 57, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juillet 2004.

P. Bettingen.

(065147.3/202/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

CDL EXPERTISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 86.604.

—
EXTRAIT

Lors de la réunion des associés du 3 août 2004, les associés ont pris la résolution suivante:

Transfert du siège social

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social de L-2340 Luxembourg 29, rue Philippe II à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064515.3/1185/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.